

UNE MEDICINE INESTIMABLE.

De l'Inestimable Soudain Fourni, membre du congrès de Vermont.

Washington, D. C. 1er Juin.

Dr. G. B. Green.

Cher Monsieur, — Dans votre lettre de ce matin, vous me demandez mon opinion à l'égard de votre médecine appelée Amors Oxygène. Ça me fait plaisir de vous dire que de l'expérience que j'en ai eu en guérissant une grande attaque de Dyspepsie dans propre famille, et les effets merveilleux qu'elle a produits dans d'autres cas sévères, étant dans les familles de membres du congrès, avec qui je suis comme je pense que c'est une médecine inestimable, et j'espère qu'elle aura une circulation qui la mettra à portée de ceux qui sont affligés de cette maladie.

Voire etc.

S. FOOTE.

Préparé seulement par SETH W. FOWLE et Cie, Boston, Mass. à tout ordre devraient être adressés, et à vendre aux Trois-Rivières, à la Pharmacie, Enseigne du Pilon d'Or.

FONDERIE DE CARACTERES DU CANADA

Transportée Rue Ste-Thérèse

BATISSES DE DESBARTS.

LES PROPRIETAIRES de cet Etablissement ont l'honneur d'annoncer aux imprimeurs du Canada qu'ils ont maintenant manufacturé et prêts à livrer, une grande quantité de LONG PRIMER, BOURGEOIS, BRIEVET et SMALL PICA, sur page Écossaise, qu'ils garantissent ne pouvoir être surpassés par aucune Fonduerie de ce Continent pour la durée et la beauté d'impression.

Ils ont aussi en main un assortiment choisi de divers sortes de CARACTERES FLEURIS, les prix auxquels ces Caractères sont vendus à la FONDERIE DU CANADA sont d'au moins 30 pour cent de moins qu'il n'était payés avant son établissement.

Ils espèrent donc que les Imprimeurs du Canada montreront leur appréciation des avantages qu'ils offrent en leur accordant une portion de leur patronage, et retour d'un tel patronage, s'engageant à ne négliger aucun moyen de donner la plus ample satisfaction.

Imprimeurs, remarquez la réduction dans le prix des Caractères depuis que cette Fonduerie est ouverte, et rappelez-vous qu'il dépend de vous d'obtenir une plus grande réduction. Notre devise est : Fournir le Métier de Caractères d'une telle qualité, et à des prix tels, qu'ils préviennent la nécessité d'encourager les Manufactures Étrangères.

La liste suivante des Prix de quelques principaux articles requis par les Imprimeurs, donnera une idée des grands avantages de la Fonduerie du Canada.

PRIX.

Nonpareil	2 6d	par lb.
Minion	2 3d	do
Brevier	2 1d	do
Bourgeois	1s 10d	do
Long Primer	1s 6d	do
Small Pica	1s 7d	do
Pica	1s 6d	do

Toutes les autres Fontes de Livres en proportion.

Piom's, 6 au Pica et plus forts, 1s par lb.

7 au Pica, 1s 3d; 8 au Pica, 1s 6d.

THOMAS J. GUERIN ET CIE,

21 mars. 2m—29

N. B.—Les Éditeurs de Journaux qui demandent deux mois d'insertion à cette annonce, reçoivent le montant de leurs comptes en achetant pour cinq fois ce montant à notre fondrière. Les Rédacteurs conféreront une faveur en attirant l'attention sur l'annonce.

T. J. G. ET CIE.

A VENDRE.

DEUX BELLES TERRES en

à Nicolet, dans la concession du

Bon des Avancées, à 40 arpents du beau

village de Nicolet, dont l'une en pleine culture et

l'autre partie en culture et en Bœufs—avec

maison, granges, étables et autres dépendances

dessus convenables.

Pour plus amples informations et le prix, s'adresser au propriétaire soussigné à Nicolet.

CHARLES GIRONX.

Nicolet, 17 mars 1856.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS pour les BATISSES,

CLÔTURES, etc., pour l'Exposition

ci-dessus, en conformité aux Plans et Specifications

qui peuvent être vus à mon Bureau, seront reçues

jusqu'à SAMEDI, le 21 AVRIL prochain, à

MIDI, établissant le montant pour lequel elles

seront dirigées, pour être complétées le ou avant

le 20 AOUT prochain.

Les Matériaux demeureront la propriété de

l'Entrepreneur après l'Exposition.

On exigera des Cautions pour la due exécution

du contrat.

Adressez vos Soumissions pour les Bâtisses de

l'Exposition, etc. etc.

SEVERE DUMOULIN.

Ser. du Comité Local.

Trois-Rivières, 18 mars, 1856.—9m.

28

SOIREE ST. PATRICE.

UN BAL PUBLIC sous le

patronage de la Société St.

Patrice des Trois-Rivières, aura

lieu dans l'Hôtel-le-Ville,

MERCREDI SOIR, le 2 avril

prochain.

On peut se procurer des Billets après le 25 cou-

rant, aux magasins de

R. LANIGAN, rue Notre-Dame.

M. TRUDELLÉ,

T. LARUE,

G. STUBBS, rue du Pilon,

F. G. STUBBS, rue des Forges.

On chez le Secrétaire

J. FITZGERALD.

Trois-Rivières, 17 mars 1856.

27



CORPORATION

DU

COMTE DE ST. CHRISTOPHE

D'ARTHABASKA.

Une Session Générale et Trimestrielle du

Conseil Municipal du Comté d'Arthabaska,

tenue en la paroisse de St-Christophe

d'Arthabaska, dans le dit Comté, Mercredi,

le douzième jour de Mars, en l'année de Notre

Seigneur, mil huit cent cinquante six, confor-

mément aux dispositions de l'Acte des Munici-

palités et des Chemins du Bas-Canada de

1855, la session furent présents :

ADOLPHUS STEIN, Ecr., Maire de St-

Christophe,

WILLIAM FARWELL, Ecr., Maire de War-

wick,

VENANT ST-GERMAIN, Ecr., Maire de

Blainford,

ED. G. PARADIS, Ecr., Maire de St-Nor-

bert,

THEOPHILE GIROUARD, Ecr., Maire de

St-Jovite,

DAVID FELKER, Ecr., Maire de Tingwick,

STANISLAS PICHE, Ecr., Maire de Bils-

trude.

ANTOINE LEBLANC, Ecr., Maire d'Aston.

Lesquels dits huit Maires formant un quorum

du dit Conseil, présidé par le dit Adolphe

Stein, Ecr., comme Prêtre du dit Conseil, il a été

Résolu :— Que toute cette partie du township

de Bils-trude mentionnée dans l'acte canon-

ique de la Paroisse de St-Louis de Blainford,

en date du onze de Juillet mil huit cent

quarante huit, comme devant faire partie de la

dit paroisse, soit et sera de ce jour annexée à

la dit paroisse de St-Louis de Blainford pour

former partie de la Municipalité du Township

de Blainford et ce pour toutes les municipa-

lités.

(L. S.)

(Signé) A. STEIN,

Préfet.

Attesté,

(Signé) A. DESILETS,

Secr. Trés. du dit Conseil.

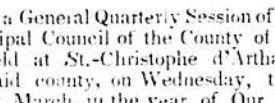
Vraie Copie,

A. DESILETS,

Secr. Trés. du dit Conseil.

St-Christ. d'Arth. 21 mars 1856.

29



CORPORATION

OF THE

COUNTY OF ARTHABASKA.

A General Quarterly Session of the Municipal Council of the County of Arthabaska,

held at St-Christophe d'Arthabaska, in the

said county, on Wednesday, the twelfth

day of March, in the year of Our Lord, one

hundred, eight hundred and fifty six, in conformity

to the provisions of "The Lower Canada

Municipal and Road Act, 1855," at which

meeting were present :

ADOLPHUS STEIN, Esq., Mayor of St-

Christophe,

WILLIAM FARWELL, Esq., Mayor of War-

wick,

VENANT ST-GERMAIN, Esq., Mayor of

Blainford,

ED. G. PARADIS, Esq., Mayor of St-Nor-

bert,

THEOPHILE GIROUARD, Esq., Mayor of

St-Jovite,

DAVID FELKER, Esq., Mayor of Tingwick,

STANISLAS PICHE, Esq., Mayor of Bils-

trude.

ANTOINE LEBLANC, Esq., Mayor of

Aston.

The said eight Mayors forming a quorum of

the said Council, the said Adolphe Stein,

Esq., presiding as Warden of the said Coun-

cil, it was

Resolved :— That all that part of the Town-

ship of Bils-trude mentioned in the Canonical

act of the Parish of St-Louis de Blain-

ford, dated eighth day of July one thousand

eight hundred and fifty eight, as being to form

part of the said parish, be and shall, from this

date, be annexed to the said parish of St-Louis

de Blainford to be part of the Municipality of

the Township of Blainford, and that for all municipal

purposes.

(L. S.)

(Signed) A. STEIN,

Warden.

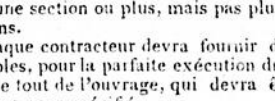
Attesté,

(Signed) A. DESILETS,

Secr. Trés. of the said Council.

St-Christ. d'Arth. 24th march 1856.

29



CHEMIN DES PILES

Rivière St-Maurice.

DES SOUMISSIONS seront reçues par le sou-

signé, jusqu'au premier mai prochain, pour

des ouvrages qui devront être exécutés, sur le

chemin des Piles, selon les plans et specifications,

qui peuvent être vus à mon Bureau, seront reçues

jusqu'à SAMEDI, le 21 AVRIL prochain, à

MIDI, établissant le montant pour lequel elles

seront dirigées, pour être complétées le ou avant

le 20 AOUT prochain.

Les Matériaux demeureront la propriété de

l'Entrepreneur après l'Exposition.

On exigera des Cautions pour la due exécution

du contrat.

Adressez vos Soumissions pour les Bâtisses de

l'Exposition, etc. etc.

SEVERE DUMOULIN.

Ser. du Comité Local.

Trois-Rivières, 20 mars 1856.

28

PROVINCE DU CANADA,

District des Trois-Rivières.

COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT A TROIS-RIVIÈRES.

Le vingt-cinquième jour de Février mil huit

cent cinquante six.

Qu'il soit connu que Dame Louise Sophia Camp-

bell de la paroisse de St-David dans le comté d'Ar-

thabaska, dans le district des Trois-Rivières, veuve

de feu Jonathan Wartelle, Ecuier, en son vivant

Seigneur de la Rivière David et autres lieux et

usufruitière de tous les biens dépendant de la suc-

cession de son dit feu mari en vertu de leur contrat

de mariage passé à Québec le quinzème jour de

Mars mil huit cent vingt quatre devant M^{rs} W. F.

Scott et son confrère Notaires par sa requête

mise au greffe de cette Cour sous le numéro 558,

demande la vente d'un immeuble situé dans ce

district, savoir : une terre située dans la paroisse

de St-David, dans la Seigneurie de la Rivière Da-

vid, dans la concession nommée St-Boniface étant

le Numéro quatre de la contenance de trois ar-

pents de front sur environ quinze arpents de

profondeur, tenant par devant à la ligne

latérale sud est de la concession nommée St-Jo-

seph, par derrière à la ligne latérale sud est de

la concession nommée St-Joisse, par le côté

est de la concession nommée St-Joisse, par le

côté ouest de la concession nommée St-Joisse,

par le côté ouest de la concession nommée St-

Joisse, par le côté ouest de la concession nom-

mée St-Joisse, par le côté ouest de la conces-

sion nommée St-Joisse, par le côté ouest de la

concession nommée St-Joisse, par le côté ouest

de la concession nommée St-Joisse, par le

côté ouest de la concession nommée St-Joisse,

par le côté ouest de la concession nommée St-

Joisse, par le côté ouest de la concession nom-

mée St-Joisse, par le côté ouest de la conces-

sion nommée St-Joisse, par le côté ouest de la

concession nommée St-Joisse, par le côté ouest

de la concession nommée St-Joisse, par le

côté ouest de la concession nommée St-Joisse,

par le côté ouest de la concession nommée St-

Joisse, par le côté ouest de la concession nom-

mée St-Joisse, par le côté ouest de la conces-

sion nommée St-Joisse, par le côté ouest de la

concession nommée St-Joisse, par le côté ouest

de la concession nommée St-Joisse, par le

côté ouest de la concession nommée St-Joisse,

par le côté ouest de la concession nommée St-

Joisse, par le côté ouest de la concession nom-

mée St-Joisse, par le côté ouest de la conces-

sion nommée St-Joisse, par le côté ouest de la

concession nommée St-Joisse, par le côté ouest

de la concession nommée St-Joisse, par le

côté ouest de la concession nommée St-Joisse,

par le côté ouest de la concession nommée St-

